

Décision portant renouvellement d'unité mixte de recherche

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'ECOLE NATIONALE VETERINAIRE,
AGROALIMENTAIRE ET DE L'ALIMENTATION DE NANTES-ATLANTIQUE/
ONIRIS

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 2016-1076 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS 6 dans sa séance du 19 au 24 septembre 2021 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 27 au 29 octobre 2021 ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2017-10 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1229 et nommant Monsieur Jérôme GUICHEUX Directeur ;

Décident :

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1229 intitulée « RMeS-Médecine régénérative et squelette » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2027.

Article 2 : Monsieur Jérôme GUICHEUX est prolongé dans ses fonctions de Directeur de cette Unité jusqu'au 31 décembre 2027.

Article 3 : La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2022.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA
RECHERCHE MEDICALE

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE



LA DIRECTRICE GENERALE DE L'ECOLE NATIONALE VETERINAIRE, AGROALIMENTAIRE ET DE L'ALIMENTATION DE NANTES-ATLANTIQUE/ ONIRIS



oniris
ÉCOLE NATIONALE
VÉTÉRAIRE AGROALIMENTAIRE ET DE L'ALIMENTATION
SANTÉ ET ALIMENTATION AU CŒUR DE LA VIE
Laurence DEFLESSELLE
Directrice Générale